Cinquante cinquième année. - N ° 52 A Lundi 15 et mardi 16 mars 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2550

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

329 541 510 RCS Lyon.
EFALIA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 127022.70 EUR.
Adresse : 210, Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : EFALIA Société par actions simplifiée au capital de 127 022,70 euros Siège social : LYON (69007), 210, avenue Jean Jaurès 329 541 510 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lyon du 29 décembre 2020, La société 6TZEN, société par actions simplifiée au capital de 60 500 €, dont le siège social est situé à LYON (69007), 210, avenue Jean Jaurès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 515 409 001, et la société EFALIA, société par actions simplifiée au capital de 127 022,70 €, dont le siège social est situé à LYON (69007), 210, avenue Jean Jaurès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 329 541 510, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société 6TZEN par la société EFALIA. La société 6TZEN ferait apport à la société EFALIA de la totalité de son actif, soit 717 732,51 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 355 850,21 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 361 882,30 euros. La société 6TZEN étant détenue en totalité par la société EFALIA, il ne serait procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par 6TZEN depuis le 1er juillet 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par EFALIA. La société 6TZEN serait dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour les sociétés 6TZEN et EFALIA en date du 12 mars 2021. Pour avis..